



procedure de licemciement pour inaptitude

Par **kalou33**, le **23/07/2010** à **10:38**

Bonjour.Suite a un accident de travail survenu le19/01/2010 je me suis rendu conte que mon employeur ne m'avait pas declarè a la pro btp(organisme du batiment)cette déclaration est intervenue le 21/05/2010 suite a l'envoy du recommander avec ar que je lui es adressè le 17/05/2010.J'ai repri le travail le 24/05/2010.J'ai alors passè une visite de reprise le01/06/2010. Le 04/06/2010 je suis a nouveau arrètè jusqu'au 30/06/2010.J'ai passè la seconde visitele 11/06/2010 ou l'inaptitude a etait reconnue.J'ai rintegrè ma société le01/07/2010 mon employeur ma fait une proposition de reclassement le 20/07/2010 que j'ai declinè.Et maitement il recommence tout la prosèdure du debut Je ne comprnd pas pourquoi pouvez-vous m'aider

Par **sparte consulting**, le **23/07/2010** à **14:36**

Bonjour,

Il se peut que votre employeur est eu peur d'avoir commis une erreur lors de la première procédure. Il n'a alors pas le choix et doit tout reprendre à zero pour éviter les risques de contentieux par la suite.

Cordialement.